

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MALZIEU FORAIN
Séance du 10 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le dix novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de MALZIEU-FORAIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame ROUQUET Colette, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 03 novembre 2022.

Membres en exercice: 11 Présents: 7 Votants: 9 Pour:9 Contre:0

PRÉSENTS : BASTIDE Nathalie, BOULET Hervé, DELMAS Jean, MALIGE Damien, PRADAL Marc, ROUQUET Colette, SOULIER Jean-Louis

ABSENTS: CHALMETON Hervé, ROBERT Joseph

ABSENTS représentés avec procuration: DEVAUD Thomas par BASTIDE Nathalie, LAURAIRE Franck par ROUQUET Colette

Mr MALIGE Damien a été nommé secrétaire.

OBJET: Déclassement domaine public - Montruffet - Demande Consorts CHALMETON 2022_61

Madame la Maire,

PRESENTE la demande des Consorts CHALMETON Hervé et Fabrice, légataires universels de M. TUZET Christian, par courrier en date du 26 octobre 2022 qui souhaitent acheter l'assise foncière de la maison d'habitation qui appartenait à M. TUZET au village du Montruffet à proximité de la parcelle G 484;

La superficie d'environ 230 m² fait partie du domaine public.

VU l'article L. 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Physiques avec le principe selon lequel ce bien n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct public.

CONSIDERANT que le déclassement de cette partie de domaine public doit être acté avant la décision de vente;

CONSIDERANT que cette portion de terrain n'est plus affectée à un service public;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DEMANDE le déclassement de cette partie de domaine public;

PRECISE que la superficie exacte sera définie par le géomètre;

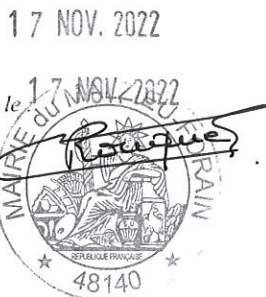
DONNE toute délégation à Madame la Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture le :
et publication ou notification le :



**La Maire,
Colette ROUQUET.**

